



Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) (PEA)

Le PEA est un dispositif d'épargne défiscalisé permettant d'investir dans les actions européennes tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux. Après **5 ans** de détention, les produits et plus-values sont exonérés d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux).

Types de PEA

PEA bancaire

- Composé d'un **compte-titres** et d'un **compte espèces**
- Plafond de versement : **150 000 €**
- Pas de titres en direct, obligation de placement immédiat
- Pas de ventes à découvert ni SRD

PEA assurantiel

- Investi sous forme de **contrat de capitalisation** en unités de compte
- Protection des plus-values en cas de retrait partiel avant 5 ans
- Gestion plus souple, fiscalité du contrat de capitalisation

PEA-PME

- Destiné aux investissements dans les PME et ETI européennes
- Plafond de versement : **225 000 €**
- Peut être cumulé avec un PEA classique, mais le total ne doit pas dépasser 225 000 €

PEA Jeunes

- Réservé aux jeunes majeurs rattachés fiscalement à leurs parents
- Plafond limité à 20 000 €



Objectifs et avantages fiscaux

- Encourager l'investissement en actions européennes
- Exonération d'impôt sur le revenu après **5 ans** (hors prélèvements
prélèvements sociaux)
- Les dividendes et plus-values sont réinvestis sans imposition
imposition immédiate
- Possibilité de conversion en rente viagère défiscalisée après 5 ans
après 5 ans

Plafonds et conditions

150K€

PEA classique

Plafond de versement maximum pour un Plan
d'Épargne en Actions standard

225K€

PEA-PME

Plafond de versement pour les investissements dans
les PME et ETI européennes

Possibilité de cumuler un PEA classique et un PEA-PME, sans dépasser **225 000 €**.

Titres éligibles

Actions d'entreprises
européennes

Cotées ou non cotées en
bourse

Fonds (SICAV, OPCVM)

Investis à **75 %** en actions
européennes

Obligations remboursables en actions

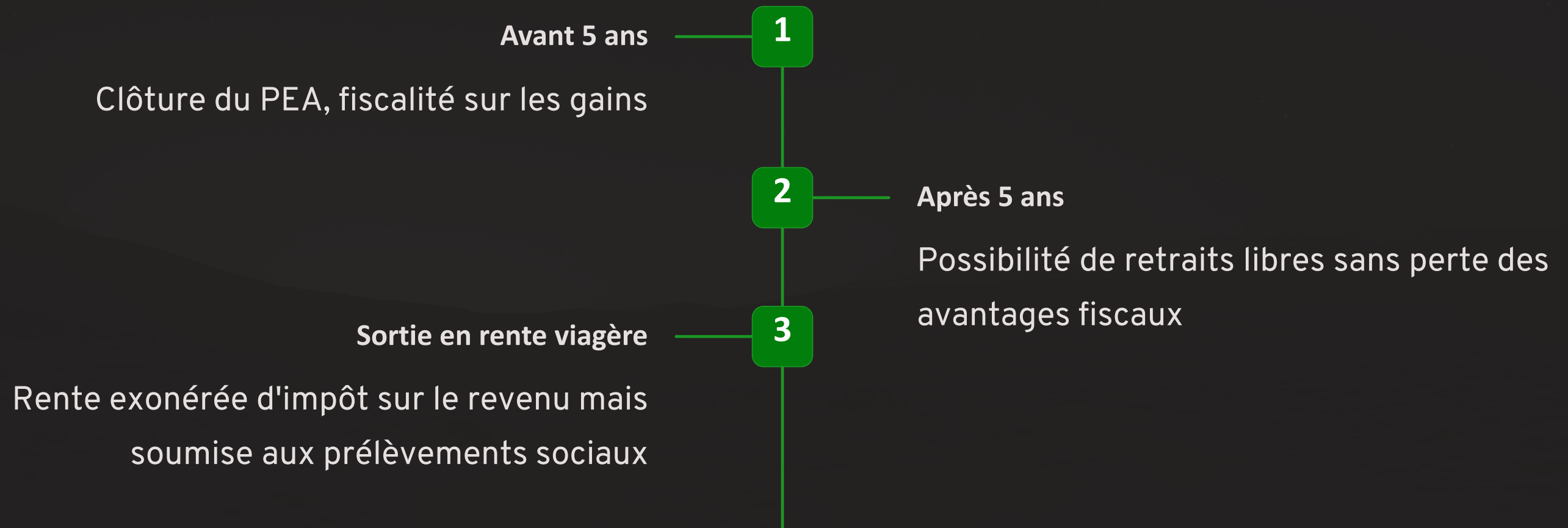
Instruments financiers convertibles



Fiscalité

Durée de détention	Fiscalité
Moins de 5 ans	- Clôture du PEA en cas de retrait- Gains soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 % (12,8 % d'impôt + 17,2 % de prélèvements sociaux)
Plus de 5 ans	- Exonération d'impôt sur le revenu- Soumission aux prélèvements sociaux de 17,2 % uniquement - Possibilité de retraits sans clôture du plan

Retraits et options



Risques et vigilance

Fluctuations des marchés financiers

Pouvant entraîner des pertes en capital

Liquidité limitée

Pour certaines actions de PME

Durée de détention conseillée

Long terme

FORTRESS
FINANCIAL

**Scaurree of
Finara|stcemet.**

Protect what
matters most.

Clôture du PEA



Retrait avant 5 ans

En cas de retrait anticipé



Décès du titulaire

Les titres peuvent être transmis
aux héritiers



Titres non éligibles

Si les titres détenus deviennent non
éligibles au PEA